

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LAPLUME EN BRUILHOIS




ZAC DE ROQUEFORT

AMENAGEMENT DE L'ACCES ET VIABILISATION

D.C.E

ACTE D'ENGAGEMENT

	<p><i>Bureau d'étude technique VRD / Aménagement Urbain</i> <i>Ingénierie conseil / Concepteur de lotissement</i></p> <p>Hôtel d'entreprise 456 Rte de Bordeaux 47300 BIAS Tél 05 53 49 01 85 Fax 05 53 70 55 35 e.mail : citea.bet@orange.fr</p>	<p>AVRIL 2009</p>
---	---	--------------------------

DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE
Communauté de Communes de Canton de
Laplume en Bruilhois

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

TRAVAUX DE V.R.D.
ZAC de ROQUEFORT

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

Maître de l'ouvrage

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LAPLUME EN BRUILHOIS
SAYLAT – AGROPOLE
BP 10052 47 310 ESTILLAC

Objet du marché

ZAC DE ROQUEFORT

Marché sur procédure adaptée, passé en application du Code des Marchés Publics (décret n°2008-1355 du 19/12/2008).

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de Avril 2009 (mois zéro).

<u>Date du marché</u>	Réservé pour la mention "nantissement"
<u>Montant T.T.C.</u>	
<u>Imputation</u>	

Maîtrise d'œuvre

Bureau d'études CITEA 456 Route de Bordeaux 47300 BIAS

Ordonnateur

Monsieur le président de la Communauté de Communes .

Comptable public assignataire des paiements

Trésorerie Agen Municipale

Je

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé en page 2 du présent acte d'engagement.

Les modalités de révision des prix sont fixées à l'article 3-4 du C.C.A.P..

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle

Évaluation des travaux :

L'évaluation de l'ensemble des travaux du **lot** pour lequel **je m'engage**, telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

Montant H.T.	
T.V.A. (19,60 %)	
Montant T.T.C.	

Montant total (TTC) arrêté en lettres à :

.....
..... Euros

Décomposition en tranches et lots :

Lots	Tranches	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TTC
Lot 1 VRD	Ferme			
	Conditionnelle 1			
Total du Marché				

(renseigner une page par tranche donnant lieu à sous-traitance)

2-2. Montant sous-traité.

L'entrepreneur principal doit présenter son sous-traitant à l'agrément du maître d'ouvrage avant intervention de ce sous-traitant et faire agréer les conditions de paiement du sous-traitant. Ces formalités sont opérées dans le marché lors de sa conclusion ou par acte spécial ou par avenant ensuite.

Le titulaire du marché a la possibilité de recourir à de nouveaux sous-traitants en cours d'exécution du marché. L'obligation de les déclarer préalablement au maître d'ouvrage, quel que soit leur rang dans la chaîne de sous-traitance et pas seulement pour les sous-traitants de rang 1 éligibles au paiement direct est maintenue.

Pour les sous-traitants de rang supérieur à 1, l'entrepreneur principal est tenu de délivrer à son sous-traitant une caution ou une délégation de paiement.

2-2-1. Montant sous-traité désigné au marché.

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA.....

Taux de la TVA.....

Montant TTC.....

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....

..... Euros

Je

2-2-2. Montant sous-traité envisagé.

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du maître de l'ouvrage.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant hors T.V.A.	Montant de la T.V.A.	Montant T.V.A. incluse
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Total

2-3. Créance présentée en nantissement ou cession.

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :
..... €
(.....
..... Euros) T.V.A. incluse.

ARTICLE 3. DELAI.

Le délai d'exécution **de chacun des lots** part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la tranche considérée.

Il est fixé comme suit :

Lot	Délai
Lot 1 VRD	
Tranche ferme	2 mois
Tranche conditionnelle 1	1 mois

Commencement des travaux de la tranche ferme VRD prévu 1 juin 2009.

Je

ARTICLE 4. PAIEMENT.

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- code banque code guichet clé
- à

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

L'entreprise désignée ci-avant :

a [] refuse de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-3 du C.C.A.P.

b [] ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-3 du C.C.A.P.

c [] Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics, sont jointes au présent acte d'engagement.

Nous
ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANTS.

Nous soussignés,

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise :

NOM et PRENOM :
Agissant en mon nom personnel
Domicilié à :
.....
.....
..... Téléphone :
Immatriculé (e) à l' I.N.S.E.E. :
- N° d'identité d'établissement (SIRET) _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
- Code d'activité économique principale (APE) :
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :
.....

OU

NOM et PRENOM :
Agissant pour le nom et pour le compte de la société : (2)
.....
.....
Au capital de :
Ayant son siège social à :
.....
.....
..... Téléphone :
Immatriculé (e) à l' I.N.S.E.E. :
- N° d'identité d'établissement (SIRET) _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
- Code d'activité économique principale (APE) :
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :
.....

(1) remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers"
(2) intitulé complet et forme juridique de la société

Nous

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé en page 2 du présent acte d'engagement.

Les modalités de révision des prix sont fixées à l'article 3-4 du C.C.A.P..

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle

Évaluation des travaux :

L'évaluation de l'ensemble des travaux du **lot** pour lequel **je m'engage**, telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

Montant H.T.	
T.V.A. (19,60 %)	
Montant T.T.C.	

Montant total (TTC) arrêté en lettres à :

.....
..... Euros

Décomposition en tranches et lots :

Lots	Tranches	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TTC
Lot 1 VRD	Ferme			
	Conditionnelle 1			
Total du Marché				

Tranche :

--

(renseigner une page par tranche donnant lieu à sous-traitance)

2-2. Montant sous-traité.

L'entrepreneur principal doit présenter son sous-traitant à l'agrément du maître d'ouvrage avant intervention de ce sous-traitant et faire agréer les conditions de paiement du sous-traitant. Ces formalités sont opérées dans le marché lors de sa conclusion ou par acte spécial ou par avenant ensuite.

Le titulaire du marché a la possibilité de recourir à de nouveaux sous-traitants en cours d'exécution du marché. L'obligation de les déclarer préalablement au maître d'ouvrage, quel que soit leur rang dans la chaîne de sous-traitance et pas seulement pour les sous-traitants de rang 1 éligibles au paiement direct est maintenue.

Pour les sous-traitants de rang supérieur à 1, l'entrepreneur principal est tenu de délivrer à son sous-traitant une caution ou une délégation de paiement.

2-2-1. Montant sous-traité désigné au marché.

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant hors TVA.....	
Taux de la TVA.....	
Montant TTC.....	
<i>Montant (TTC) arrêté en lettres à :</i>	
.....	
..... Euros	

Nous

2-2-2. Montant sous-traité envisagé.

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du maître de l'ouvrage.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant hors T.V.A.	Montant de la T.V.A.	Montant T.V.A. incluse
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Total

2-3. Créance présentée en nantissement ou cession.

La créance maximale que nous pourrions présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

..... €
(.....
..... Euros) T.V.A. incluse.

ARTICLE 3. DELAI.

Le délai d'exécution **de chacun des lots** part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la tranche considérée.

Il est fixé comme suit :

Lot	Délai
Lot 1 VRD	
Tranche ferme	2 mois
Tranche conditionnelle 1	1 mois

Commencement des travaux de la tranche ferme VRD prévu 1 juin 2009.

Nous

ARTICLE 4. PAIEMENTS.

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

a [] Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- code banque code guichet clé
- à

b [] Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

c [] Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Répartition des paiements en %	Désignation de l'Entreprise	Désignation du compte à créditer
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

L'entreprise désignée ci-avant :

a [] refuse de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-3 du C.C.A.P.

b [] ne refuse pas de percevoir l'avance forfaitaire prévue à l'article 5-3 du C.C.A.P.

c [] Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions visées à l'article 43 du Code des Marchés Publics, sont jointes au présent acte d'engagement.

Je/Nous

Fait en un seul original

mention (s) manuscrite (s) "lu et approuvé"
signature(s) de l' (des)
entrepreneurs (s)

A

le

.....
.....
.....

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.
Le représentant légal du maître de l'ouvrage

à

le

Le représentant légal de la Collectivité certifie que le présent marché a été transmis au
représentant de l'État le

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché

le

L'entrepreneur

.....

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché

signé le

par l'entrepreneur destinataire.

le

(date d'apposition de la signature ci-après)

Pour le représentant légal du maître de l'ouvrage

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Personne habilitée à donner les renseignements :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Comptable assignataire des paiements :

Trésorerie d'Agén Municipale

**Le représentant légal du
Maître de l'ouvrage**

Le titulaire,

**Le mandataire
du groupement**

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

COMMENTAIRES POUR L'UTILISATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Les clauses à remplir par le candidat sont matérialisées par des cartouches établis à partir de caractères...

Les cases à cocher sont matérialisées par les caractères [].

Elles portent sur :

- les renseignements nécessaires sur leur identité, le compte où devront se faire les règlements, la désignation du mandataire en cas de groupements d'entreprises...
- les données essentielles de leur offre, notamment le montant du marché tel qu'il résulte du prix global forfaitaire ou du détail estimatif, éventuellement décomposé entre les diverses tranches fonctionnelles et / ou entre les divers lots techniques, les indemnités de débit ou les pourcentages de rabais concernant les tranches conditionnelles...

L'acte d'engagement comporte 4 articles concernant respectivement :
le contractant, les prix, les délais et les paiements.

Chaque entrepreneur candidat doit compléter toutes les pages comportant des cartouches de réponses et retenir les pages suivantes :

- soit l'exemplaire "**je**" de l'acte d'engagement s'il répond en tant qu'entreprise individuelle, société ou groupement d'intérêt économique;
- soit l'exemplaire "**nous**" s'il répond en tant que groupement.

PAGE DE GARDE Page réservée maître de l'ouvrage.

ARTICLE PREMIER : **CONTRACTANTS.**

Exemplaire "Je"

- ⇒ Le contractant est une entreprise individuelle, utiliser la première formule.
- ⇒ Le contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique), utiliser la seconde formule.

Exemplaire "Nous"

- ⇒ Chaque entrepreneur du groupement doit compléter la première formule s'il s'agit d'une entreprise individuelle ou de la seconde s'il s'agit d'une société ou un groupement d'intérêt économique.
- ⇒ Faire apparaître le nom du mandataire à la fin de l'article premier.

ARTICLE 2-1. MONTANT DU MARCHÉ

- ⇒ A compléter en chiffres par le montant hors T.V.A. du marché, le taux et le montant de la T.V.A. et le montant T.V.A. incluse.
- ⇒ Répéter en lettres le montant T.V.A. incluse.
- ⇒ Indiquer pour chaque tranche conditionnelle, le pourcentage de rabais que vous proposez en cas d'exécution de la tranche considérée à l'article 2-2 du Règlement de la Consultation.
- ⇒ Indiquer pour chaque option son numéro et les montants (en chiffres) H.T., T.V.A. et T.T.C.
- ⇒ Compléter le tableau décomposant le prix du marché en faisant ressortir les montants (en chiffres) H.T., T.V.A. et T.T.C.

ARTICLES 2-2 ET 2-3. SOUS-TRAITANCE.

Exemplaire "Je" et "Nous"

- ⇒ Reproduire ces pages en autant d'exemplaires que de tranches faisant l'objet d'une sous-traitance et porter la référence de cette tranche (ex : ferme, conditionnelle 1, ...) en tête.

ARTICLE 2-2-1. MONTANT SOUS-TRAITE DESIGNÉ AU MARCHÉ.

Exemplaire "Je" et "Nous"

- ⇒ Lorsque des sous-traitants sont désignés au niveau de l'offre, compléter l'article 2-2-1 par les numéros des annexes jointes à l'acte d'engagement et par le montant total des prestations sous traitées en faisant apparaître les montants (en chiffres) H.T., T.V.A., T.V.A. incluse et le taux de T.V.A.
- ⇒ Dans le cas contraire, porter la mention "NÉANT" dans le cadre réservé au numéro des annexes.

ARTICLE 2-2-2. MONTANT SOUS-TRAITE ENVISAGE.

Exemplaire "Je" et "Nous"

- ⇒ Pour les prestations que vous envisagez de sous-traiter et pour lesquelles les sous-traitants ne sont pas connus au niveau de l'offre, compléter l'article 2-2-2 en faisant apparaître pour

chaque nature de prestations les montants (en chiffres) en faisant apparaître les montants (en chiffres) H.T., T.V.A., T.V.A. incluse et le taux de T.V.A.

⇒ Dans le cas contraire, porter la mention "NÉANT" dans le cadre réservé à la nature des prestations.

ARTICLE 2-3. CREANCE PRESENTEE EN NANTISSEMENT.

Exemplaire "Je" et "Nous"

⇒ Le montant à faire apparaître, en chiffres et en lettres T.V.A. incluse, correspond au montant total de la tranche moins, éventuellement le montant figurant à l'article 2-2-1 et / ou le total du tableau de l'article 2-2-2.

ARTICLE 3. DELAIS.

⇒ Compléter le délai d'exécution conformément aux dispositions de l'article 2-5 du Règlement de la Consultation.

ARTICLE 4. PAIEMENTS.

Exemplaire "Je"

- *Compte à créditer :*

⇒ Compléter la formule relative à l'identification du compte à créditer.

- *Avance forfaitaire :*

⇒ Sauf indication contraire de l'acte d'engagement, l'avance forfaitaire, prévue à l'article 5-3 du C.C.A.P., sera versée à l'entrepreneur.
Cocher la mention **a** ou **b**.

- *Sous-traitance :*

⇒ Cocher la mention **a**, si la sous-traitance est prévue à l'article 2-2-1 de l'acte d'engagement.

Exemplaire "Nous"

- *Compte à créditer :*

⇒ Retenir la rédaction **a**, si les entrepreneurs désirent être crédités à un compte unique;

⇒ Retenir la rédaction **b**, en complément de la rédaction a, si le compte unique est le compte du mandataire du groupement;

⇒ Retenir la rédaction **c**, si les entrepreneurs désirent être crédités à des comptes séparés.
Compléter le tableau en précisant pour chaque entreprise quelle sera la part des travaux à exécuter (en pourcentage) et la désignation du compte à créditer.

- **Avance forfaitaire :**

- ⇒ Sauf indication contraire de l'acte d'engagement, l'avance forfaitaire, prévue à l'article 5-3 du C.C.A.P., sera versée à l'entrepreneur.
Cocher la mention **a** ou **b**.

- **Sous-traitance :**

- ⇒ Cocher la mention **a**, si la sous-traitance est prévue à l'article 2-2-1 de l'acte d'engagement.

SIGNATURES DE(S) ENTREPRISE(S) AUTRES QUE LES SOUS-TRAITANTS.

- ⇒ Indiquer le lieu et la date de signature de l'acte d'engagement.
- ⇒ Faire précéder votre signature de la mention "**lu et approuvé**".
- ⇒ Dans le cas de groupements, toutes les entreprises doivent signer l'acte d'engagement avec la mention "**lu et approuvé**".

VISAS

- ⇒ Mentions réservées au maître de l'ouvrage.

ANNEXES A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE.

- ⇒ A utiliser par les entrepreneurs candidats pour établir des propositions en vue de désigner, dans le marché et suivant les modalités prévues à l'article 2 de l'acte d'engagement, des sous-traitants qui seront payés directement.
- ⇒ Titulaire : Indiquer le nom de l'entreprise candidate.
- ⇒ Tranche : Indiquer la référence de la tranche concernée.
- ⇒ Prestations sous-traitées : Compléter les rubriques.
- ⇒ Sous-traitants : Compléter les rubriques.
- ⇒ Conditions de paiement du contrat de sous-traitance : Compléter les rubriques en tenant compte des éléments contenus dans le sous-traité.
- ⇒ Autres renseignements : Réservés au maître de l'ouvrage.
- ⇒ Signature :
Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un cotraitant, sa signature devra être suivie par celle du mandataire.
- ⇒ Pièces jointes :
* se conformer au code des marchés publics (décret du 1^{er} août 2006).